

Situation des Cervidés en 2021



Progression lente dans tout le département.

La gestion des populations de cerfs est une préoccupation majeure des élus de la Fédération des Chasseurs. Cette espèce fait l'objet d'un suivi particulier depuis très longtemps.

La procédure s'adapte à l'extension de la zone de présence de l'espèce et à l'évolution des techniques et protocoles de suivi.

Objectif et méthode :

L'objectif est d'obtenir des éléments représentatifs des tendances d'évolution de l'espèce Cerf sur tout le département.

Nous utilisons pour cela la méthode de l'Indice Kilométrique (IK) nommé aussi l'Indice Nocturne d'Abondance, qui traduit le nombre d'observations au prorata des kms parcourus.

5 itinéraires référents sont répartis dans la « zone à cerfs » du département.

Ces trajets sont réalisés de nuit à l'aide de véhicules équipés de projecteurs. Chaque circuit est parcouru 4 fois espacées d'une semaine, durant tout le mois d'août.

En complément de ce dispositif, nous utilisons les observations de cervidés effectuées dans le cadre du suivi d'autres espèces. Ces informations nous aident à mesurer l'étendue de la colonisation.

L'utilité du recensement n'est plus à démontrer, il permet d'appréhender les fluctuations des populations et d'en maîtriser le développement en cohérence avec l'équilibre environnemental, et le potentiel d'actions des chasseurs.

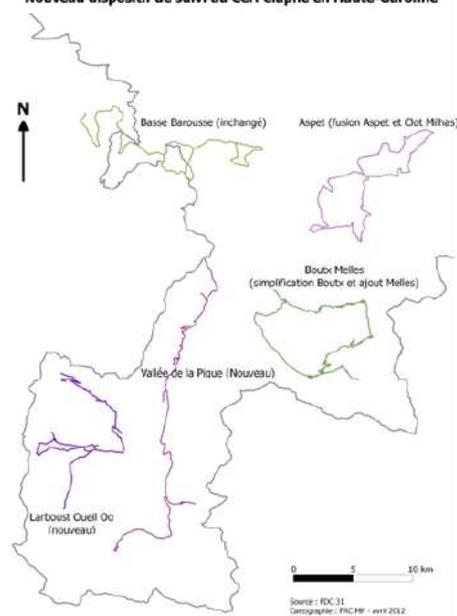
Évolution du Plan de chasse départemental :

Le plan de chasse en Haute-Garonne est établi en s'appuyant sur les résultats des comptages nocturnes, dont les détails sont présentés en pages suivantes.

Après plusieurs années de prélèvements entre 1200 et 1500 animaux, la population semblait stabilisée. Mais à partir de 2017, une nouvelle progression des populations explique l'augmentation des attributions.

Depuis 2018, la FDC31 a donné les moyens aux détenteurs de droit de

Nouveau dispositif de suivi du Cerf élaphe en Haute-Garonne

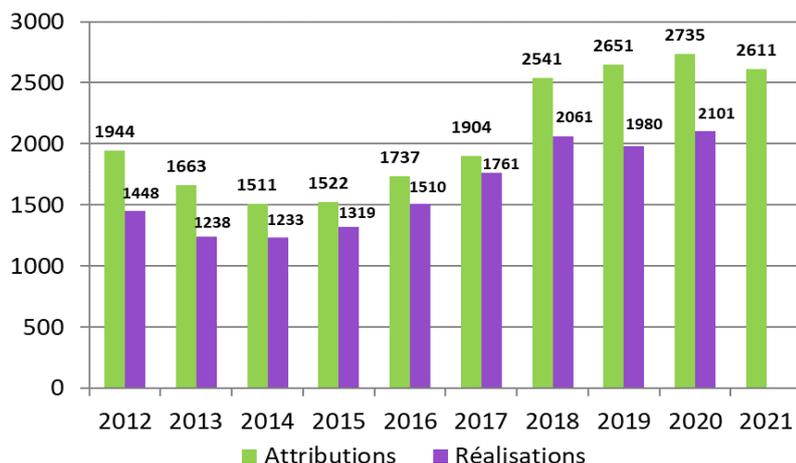


chasse de stopper cette progression en proposant un dispositif innovant. Très séduisant ce procédé a augmenté les attributions de 30% à 40%, d'où un plan de chasse départemental de 2700 animaux.

Si les attributions ont significativement augmenté, les réalisations avec 19% de croissance ne sont pas corrélées à cette progression.

Cet écart qui semble important entre réalisations et attributions s'explique. Sur la zone historique de présence du cerf, les bracelets subventionnés ont été demandés mais les détenteurs éprouvent des difficultés à réaliser les prélèvements. Sur les zones où la présence est occasionnelle, le fait de donner des bracelets en préventif à un grand nombre de territoires, accentue l'écart entre la réalisation et l'attribution. Seulement 5% du plan de chasse a été réalisé sur ces zones là.

Evolution du plan de chasse Cerf





Un dispositif innovant pour enrayer la progression des cerfs

L'espèce Cerf connaît une progression significative dans notre département et la colonisation des territoires se poursuit malgré une pression cynégétique importante.

La composition des nouveaux secteurs colonisés accentue les risques de collisions et de dégâts agricoles par la présence de cette espèce.

Le service chasse de la Préfecture, très sollicité par les agriculteurs victimes de dégâts sur leurs récoltes, s'est rapproché de la Fédération des chasseurs pour chercher des solutions.

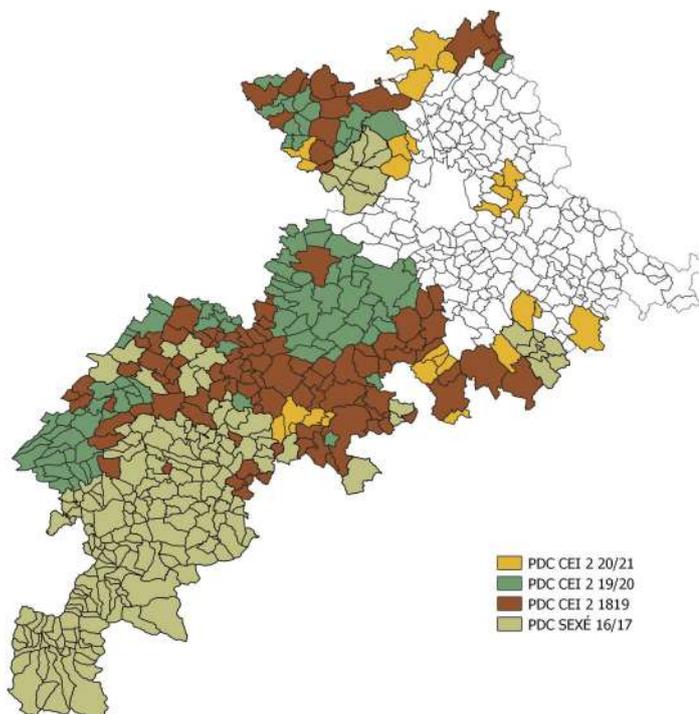
Afin d'enrayer cette progression et de limiter les désagréments, le Président de la Fédération et son Conseil d'Administration ont demandé aux gestionnaires de contribuer à cette régulation en maintenant les demandes élevées.

La FDC a adapté cette mesure au contexte historique :

- Tout attributaire d'un plan de chasse bénéficie depuis 2017-18 d'une subvention pour des bracelets demandés en supplément.
- Les territoires en voie de colonisation, qui n'avaient pas de plan de chasse sur la saison 2017-2018, bénéficient de l'attribution de bracelets indifférenciés dont le paiement ne sera demandé que si l'animal est prélevé.



EVOLUTION DU PLAN DE CHASSE CERF



Carte des demandeurs de plan de chasse cervidés

Appliquées depuis 2018-2019, ces mesures qui ont reçu un écho très favorable tant chez les « anciens » que chez les « nouveaux » attributaires, ont été reconduites pour la 4ème année consécutive.

Cette procédure a permis la réalisation de prélèvements dans des secteurs où il n'aurait pas été demandé des plans de chasse.

Les faibles réalisations des 2 dernières années dans ces territoires en voie de colonisation, sont liées à plusieurs facteurs : la découverte de ce type de gibier dans ces territoires, l'organisation de la chasse qui en découle, ou encore la présence de l'espèce en densité faible qui circule sur de vastes territoires.

La carte ci-contre fait apparaître tous les territoires bénéficiant d'une attribution de cervidés : cerf, biche, faon de cerf.

La population haut-garonnaise s'étend vers le Nord, le pays du Volvestre semble être colonisé par la population ariégeoise et le secteur Grenade-Cadours bénéficie d'une arrivée du département voisin, le Tarn et Garonne.

En vert kaki les territoires attributaires depuis longtemps.

Les territoires qui ont bénéficié de leur 1ère attribution en :

- 2018-2019 sont en marron
- 2019-2020 sont en vert forêt
- 2020-2021 sont en ocre
- En 2021-2022 il n'y a pas eu de nouveaux attributaires de Plan de chasse cervidés.



Les résultats par circuit

Les comptages nocturnes aident à définir les tendances par secteur et permettent de proposer les plans de chasse.

Pour la troisième année consécutive, tous les circuits ont été parcourus pour mesurer l'impact des attributions élevées du plan de chasse. Voici le détail annuel par circuit.



© R. Mongeot

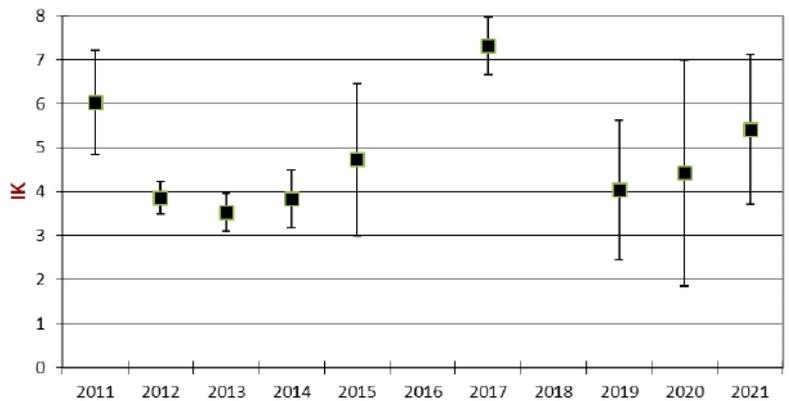
Secteur Boutx/Melles :

Après le pic de 2017, la forte augmentation du plan de chasse suivi d'un bon taux de réalisation, ont enrayer la progression.

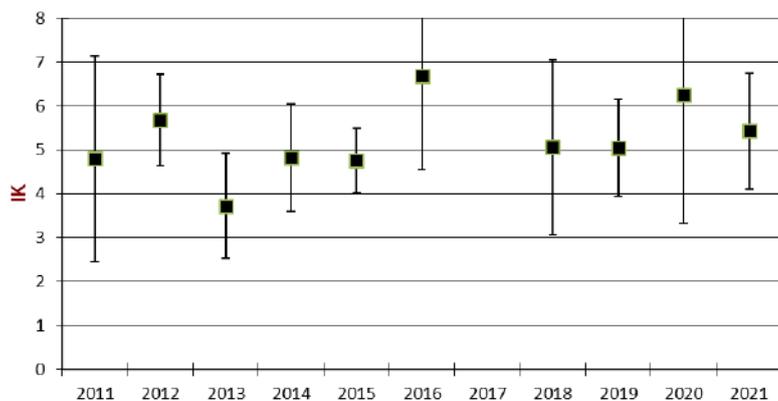
Les valeurs de l'IK se maintiennent en 2019 et 2020. Les résultats du comptage de 2021 témoignent d'une reprise sensible sans que l'amplitude de l'intervalle de confiance ne permette de le valider.

La dernière valeur de l'IK dépasse 5 observations au km parcouru.

Indice Nocturne CERF Boutx Melles



Indice Nocturne CERF Larboust Oueil Oo



« L'intervalle de confiance est déterminé par l'exploitation statistique du résultat des quatre passages sur chaque circuit ».

Larboust/Oueil/Oo:

Sur ce circuit, la densité d'observation est également très haute avec une valeur moyenne de l'ordre de 5 sur les dernières années et un pic à près de 7 en 2016.

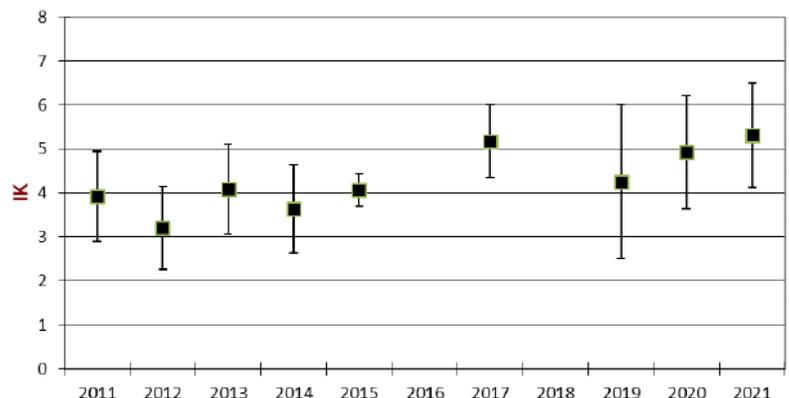
Cette année l'IK est redescendu dans la fourchette entre 5 et 6 animaux observés, ramenant cette valeur dans la moyenne observée depuis 10 ans.

Plus bas dans la **Vallée de la Pique**, après plusieurs années de stabilisation entre 3 et 4 cerfs au km, l'indice nocturne est monté à 5 en 2017.

Depuis nous observons que la tendance se confirme avec des résultats entre 4 et 5 animaux vus au km parcouru. Même si l'amplitude de l'intervalle de confiance ne permet pas de l'affirmer, le seuil de 5 a été dépassé cette année.

Ce secteur ainsi que Larboust-Oueil, de par leur position géographique proche du département des Hautes-Pyrénées, nous amène à une gestion concertée avec l'appui de la FRC Occitanie.

Indice Nocturne CERF Vallée de la Pique

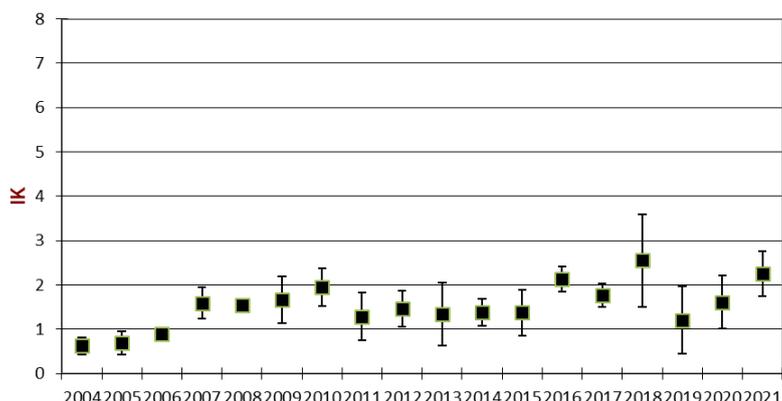




Les résultats par circuit

La concertation entre la FDC 65 et la FDC 31, se concrétise par la mise en place d'un circuit interdépartemental qui relie le Comminges à la Barousse en passant au pied de la cathédrale de St Bertrand de Comminges.

Indice Nocturne CERF Basse Barousse



Basse Barousse :

Ce circuit qui représentait la zone périphérique « d'extension » de la population de cerfs, semble aujourd'hui être englobée dans son cœur.

Au fil des années, la structure de la population s'est modifiée. Les groupes de mâles observés dans les années 2000, sont remplacés par des hardes de biches et faons.

Malgré une pression cynégétique équivalente, les résultats de 2021 suggèrent une augmentation de population dans ce secteur.

L'IK a dépassé la valeur de 2 après une longue période dans l'intervalle de 1 à 2.

Aspet/Le Clot :

Au pied du Cagire, après une diminution jusqu'en 2014, le graphe nous indique une reprise qui se stabilise jusqu'en 2019.

Depuis de nombreuses années la valeur de l'IK fluctuait entre 2 et 3. L'an dernier il a augmenté et dépassé 3, cette tendance est confirmée cette année où il approche 4.

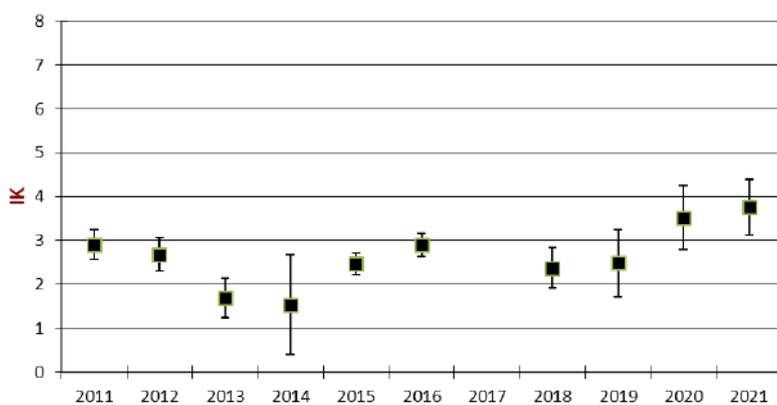
Conclusion

Les graphiques ci-dessus permettent de visualiser aisément l'évolution des populations de chaque unité de gestion.

Les résultats des comptages du mois d'août 2021 traduisent une stabilité voire une augmentation dans la plupart des UG.

Toutes ces observations sont une source importante d'informations au service de tous, qui demande un investissement humain notable (par les chasseurs et les partenaires). Le financement est assuré par les chasseurs du département avec l'appui de OFB via l'éco-contribution.

Indice Nocturne CERF Aspet / Le Clot



"Le cerf porte ses bois comme le blason de son domaine."

Sylvain Tesson



Perspectives :

1-L'augmentation des effectifs des populations de cerfs dans les zones cultivées, amène chasseurs et agriculteurs à demander une ouverture anticipée de cette espèce.

La Fédération a relayé cette requête au niveau national pour permettre des prélèvements en période estivale en vue de limiter les dégâts agricoles, mais n'a pas trouvé d'écho à ce jour.

2-Le maintien, voire l'augmentation des populations que traduisent les résultats des comptages nocturnes, nous incitent à trouver d'autres solutions pour maîtriser la population de cerfs.



F. Arroyo

Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne

17 avenue Jean Gonord
CS 85861
31506 TOULOUSE Cedex 5

Ces suivis sont co-financés dans le cadre de l'éco-contribution

